

## CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

1937 - 1981

1676W 1 - 2

Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en octobre 2013 par Clémence MODAINE. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique

Établi par Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine  
sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine et  
Élodie BLANCHARD, chargée d'études documentaires

Charleville-Mézières

2026

**Présentation générale du fonds**

**Identification :**

Référence	1676W 1 - 2
Intitulé	Conseil de prud'hommes de Sedan
Dates extrêmes globales	1937-1981
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	2 articles, 2 boîtes, 0,2 mètre linéaire.

**Contexte :**

Nom du producteur	France. Conseil de prud'hommes (Sedan, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	<p>Les conseils de prud'hommes ont été institués par la loi du 18 mars 1806 pour répondre aux besoins liés à la suppression des institutions chargées d'arbitrer les conflits au sein des corporations sous l'Ancien Régime. Cette loi, principalement consacrée à la création du conseil de prud'hommes de Lyon, prévoit l'instauration d'autres conseils dans des « villes de fabriques » où le gouvernement le jugera convenable. L'organisation, le fonctionnement et les compétences de ces juridictions chargées de concilier ou de juger les différends individuels liés au travail sont précisés par des décret de 1809 et 1810 : chaque conseil de prud'hommes est institué par un décret précisant son ressort, son organisation et sa composition ; il est constitué de membres patrons, les marchands fabricants, d'une part, et de membres chefs d'atelier, contremaîtres et ouvriers patentés, d'autre part. Tous sont élus par leurs pairs, les patrons ayant un représentant de plus que les seconds. L'ordonnance du 10 mai 1819 étend la compétence des conseils de prud'hommes aux manufactures. La parité ente les représentants patrons et ouvriers est brièvement établie de 1848 à 1852 et définitivement instaurée en 1880. Les conseils de prud'hommes, modernisés par la loi du 27 mars 1907, voient leur compétence étendue au secteur du commerce et des services commerciaux (1907) et à celui de l'agriculture (1932). La loi du 18 janvier 1979 dite « Loi Boulin » généralise la juridiction prud'homale à toute la France, en créant au moins un conseil de prud'hommes, doté de cinq sections identiques, dans chaque ressort de tribunal de grande instance. Le statut, la formation et la protection des conseillers sont améliorés et les dépenses de personnel et de fonctionnement mis à la</p>

## CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

charge de l'État. Le tableau des nouveaux conseils de prud'hommes a été publié en 1982.

Le conseil de prud'hommes de Sedan a été supprimé en 2008 dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire (décret n° 2008-514 du 29 mai 2008). La compétence a été reprise par le conseil de prud'hommes de Charleville-Mézières.

Historique de la conservation des documents À la fermeture de la juridiction en 2008, les archives ont été transférées au conseil de prud'hommes de Charleville-Mézières.

Modalités et date d'entrée Versement du 1er novembre 2008.

### **Contenu et structure :**

Présentation du contenu Le fonds se compose de documents liés à l'administration générale et à l'activité juridictionnelle du conseil de prud'hommes de Sedan.

Tris, éliminations réalisées Sans objet

Accroissements Sans objet

Mode de classement Le classement a été réalisé par typologie documentaire.

### **Conditions d'accès et d'utilisation :**

Conditions d'accès Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1 à L. 213-8).

Conditions de reproduction et de réutilisation Les conditions de reproduction et de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.

Langue et écriture des documents Français.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques Sans objet

Instruments de recherche Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en octobre 2013 par Clémence MODAINE. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique

**Sources complémentaires :**

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.
Bibliographie	Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

**Contrôle de la description :**

Notes de l'archiviste	Vincent FAY
Règles ou conventions	Norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.
Date de la notice	22 août 2019

## CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

- 1676W 1 Administration générale. - Assemblées générales : registre de procès-verbaux (1937-1981). Activité juridictionnelle : registre de dépôt des contrats d'apprentissage (1952-1972), registre d'audience (1943-1949).  
1937-1981
- 1676W 2 Activité juridictionnelle. - Transcription des jugements : registre.  
1957-1977